

TROIS PRINCIPES POUR VACCINER AU BON MOMENT

→ De préférence pendant la période de moindre activité des vecteurs

- + Il vaut mieux vacciner – surtout les jeunes animaux – en hiver ou au printemps, afin qu'ils soient protégés en été et en automne (périodes de plus grande activité des moucheron responsables de la transmission du virus).
- + **Attention** : dans le cas où mes animaux n'ont jamais été vaccinés, ils ne seront valablement protégés qu'à partir de trois semaines à un mois après la deuxième injection.

→ J'évite de vacciner lors de la mise à la reproduction

- + Comme toute manipulation, la vaccination peut entraîner des perturbations physiologiques passagères telles que des poussées de fièvre, une baisse de la production de spermatozoïdes ou des retours en chaleurs. La vaccination volontaire me permettra d'adapter la période de vaccination de mes animaux en évitant les périodes sensibles.
- + Pour cette raison :
 - ✱ J'évite de vacciner les femelles dans la période d'un mois avant et d'un mois après la mise à la reproduction,
 - ✱ J'évite de vacciner les mâles dans les deux mois précédant la mise à la reproduction.

→ Je respecte les délais d'injection

- + Pour les jeunes animaux, je veille à respecter les délais entre les deux injections de primo-vaccination (variables selon le sérotype et l'espèce concernée)
- + Je respecte le délai maximal d'un an pour la vaccination de rappel :
 - ✱ impérativement si mes animaux sont susceptibles de partir à l'exportation (sinon je devrais recommencer la primo-vaccination)
 - ✱ avec une tolérance d'un mois si mes animaux restent en France
- + Je peux avancer si besoin la vaccination de rappel, notamment pour une bonne gestion de la reproduction.



Pour toute information ou renseignement, je contacte mon vétérinaire ou mon G.D.S.



Penser à enregistrer la vaccination dans le registre sanitaire et à planifier les rappels

Le flacon vide s'élimine via la filière des déchets ménagers et les aiguilles via celle des D.A.S.R.I. (déchets d'activité de soins à risque infectieux)



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Guide pratique de la vaccination FCO

VACCINER MON TROUPEAU C'EST PROTÉGER MES ANIMAUX

Après deux campagnes de vaccination obligatoire, la prochaine campagne sera volontaire. Mais nous vous recommandons, comme le préconise l'Anses, de continuer à vacciner.



POURQUOI VACCINER CONTRE LA F.C.O. ?

→ Parce que la F.C.O. est une maladie grave

Elle provoque de lourdes pertes économiques dans les élevages touchés, notamment par les avortements et les mortalités qu'elle entraîne. Seule la vaccination de masse a permis de réduire significativement le nombre de foyers cliniques et de diminuer les pertes.

→ Parce que la maladie ne doit pas revenir

En 2010, il n'y a eu qu'un foyer contre 32 000 en 2008 grâce à la vaccination. Pour éviter la circulation virale et une forte résurgence de la maladie dans l'avenir, il faut maintenir un niveau élevé de vaccination.

→ Parce que les acheteurs voudront des animaux vaccinés

Les réglementations pour les échanges d'animaux au sein de l'Union européenne et pour les exportations l'imposent la plupart du temps.

Seul un animal vacciné par un vétérinaire pourra être certifié aux échanges avec les États membres de l'Union européenne et à l'export avec les Pays-tiers.

S'agissant des veaux destinés à être expédiés vers des pays qui imposent que la mère soit vaccinée, la vaccination de celle-ci doit être assurée par un vétérinaire.

Il est probable que de nombreux acheteurs français voudront également protéger leur cheptel.

POURQUOI VACCINER MON TROUPEAU ?

→ Je ne vois pas d'animal malade, la maladie est-elle présente chez moi ?

La vaccination protège mes animaux des symptômes cliniques et diminue le risque de transmission du virus qui peut encore être présent.

→ Ayant vacciné l'année dernière, mes animaux sont-ils immunisés ?

la durée de la protection immunitaire vaccinale ou naturelle n'est pas connue précisément. Il est donc important de vacciner mon troupeau tous les ans et, en priorité, les jeunes qui n'ont jamais connu la maladie.

Attention tout de même à ne pas dépasser le délai d'un an pour effectuer les rappels, sinon il faudra reprendre le protocole vaccinal au point de départ (primo vaccination avec deux injections à 3 semaines d'intervalle).

→ Vacciner a-t-il des conséquences sur la reproduction ?

Tout vaccin peut être à l'origine d'une augmentation passagère de température qui peut avoir des conséquences sur la reproduction. La vaccination volontaire va me permettre d'adapter la période de vaccination de mes animaux et donc d'éviter de vacciner pendant les périodes sensibles.

→ Les risques liés à cette vaccination sont-ils bien inférieurs aux bénéfices ?

Depuis 2008 et la mise en place d'une vaccination massive, environ 2000 déclarations d'effets indésirables liés à des vaccins contre la FCO ont été reçues par l'Agence nationale du médicament vétérinaire. Ces chiffres, en comparaison des 200 millions de doses distribuées, montrent que les effets indésirables liés aux vaccins contre la FCO restent très rares.

Trois règles d'or à respecter pour assurer l'efficacité de la vaccination

1. Comment bien conserver mon vaccin ?

- Je maintiens le vaccin au frais pendant le transport (entre +2°C et +8°C), je le conserve au réfrigérateur sans le congeler.
- Je sors le vaccin du réfrigérateur avant utilisation, en m'assurant qu'il soit à température ambiante (+15 à 25 °C) au moment de démarrer la vaccination, et je l'utilise immédiatement après l'ouverture.
- Je dois utiliser tout flacon entamé dans les 24 heures maximum suivant son ouverture. Entre deux utilisations, je replace le flacon au réfrigérateur.

2. Comment vacciner dans de bonnes conditions ?

- Je vaccine uniquement des animaux en bonne santé et en âge d'être vaccinés.
- J'assure une contention qui préserve la sécurité des personnes et le bien-être des animaux.
- J'agis calmement.
- Je veille à la propreté de l'animal là où je vais le piquer.

3. J'ai de bons réflexes vaccinaux

- J'agite le flacon avant et régulièrement pendant l'utilisation.
- J'évite de ponctionner le flacon à plusieurs reprises avec la même aiguille.
- Je respecte la prescription de mon vétérinaire et les recommandations mentionnées sur l'ordonnance : voie d'administration, volume à injecter ...



Précautions matérielles

- Ne pas rincer une seringue à l'alcool avant de l'utiliser pour vacciner un animal.
- Utiliser une seringue sèche et stérile munie d'une aiguille à usage unique.
- Ne pas mélanger un vaccin avec un autre médicament vétérinaire, y compris avec un vaccin contre un autre sérotype de F.C.O « sauf autorisation dûment mentionnée sur la notice »